

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 AOÛT 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 5 août 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon et Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Simon Marcoux.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-08-9745

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

19-08-9746

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-08-9747

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 106 841.86 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-08-9748

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 357 631.28 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande d'aide financière pour le Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim

19-08-9749

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ au Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim dans le cadre de leur activité de financement qui aura lieu le 16 août prochain, soit un gala de boxe de l'organisation du Défi Sportif Challenge XPN, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande d'aide financière pour La Grande Ferme – site historique

19-08-9750

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ à La Grande Ferme – site historique dans le cadre de la dixième édition de leur cocktail bénéfique qui aura lieu le 5 septembre prochain, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Rien de spécial

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le terrain de jeux prendra fin le 9 août prochain, merci à la coordonnatrice et animatrice responsable ;
- Le 1^{er} septembre prochain aura lieu le tournoi de golf de la municipalité au Club de Golf de Montmorency – Bienvenue à tous ;

Cours espagnol – loisirs automne 2019

19-08-9751

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise l'organisation de cours d'espagnol qui sera donnés par Mme Karen Garcia Hoya pour un coût de 30\$ de l'heure, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Logo MADA-Municipalité de L'Ange-Gardien

19-08-9752

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 275\$ pour la création d'un logo MADA- Municipalité de L'Ange-Gardien, par Mme Suzanne Lafontaine graphiste, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Pierre Lefrançois)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 juillet 2019

Le CCU recommande au conseil d'accepter les demandes suivantes :

- Pour la construction d'une résidence unifamiliale et garage isolé sur le lot 5 327 171 (7, rue des Tilleuls);
- Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec garage attenant sur le lot 4 639 508 (1436, chemin Lucien Lefrançois) ;
- Pour l'ajout d'une annexe à la maison au 204, rue Dumais ;
- Pour la démolition et la reconstruction d'une cabane à sucre au 1585, chemin Lucien Lefrançois ;
- Pour la construction d'un garage et l'ajout d'un cabanon au 6003, avenue Royale ;
- Pour la construction d'une pergola au 6349, avenue Royale ;
- Pour le changement des fenêtres de la tourelle en PVC au 6364-6366, avenue Royale ;
- Pour l'agrandissement des galeries au 6658-6670, avenue Royale ;
- Pour la construction d'une maison unifamiliale au 6693, avenue Royale à la condition suivante : Ajouter des barrotins pour donner 6 carreaux dans les fenêtres afin de garder le style traditionnel de la maison
- Pour l'ajout d'un toit sur la galerie arrière au 6980, avenue Royale ;

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Rien de spécial

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Cindy Goulet et Sebastien Talbot

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 327 171;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juillet 2019;

19-08-9753

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Cindy Goulet et Sebastien Talbot, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 327 171, au respect

de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Yohann Poitras

19-08-9754

CONSIDÉRANT QU'il s'agit demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec garage attenant sur le lot 4 639 508;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Yohann Poitras, soit la construction d'une maison unifamiliale isolée avec garage attenant sur le lot 4 639 508, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pierre St-Cyr et Louise Caron

19-08-9755

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'une annexe à la maison au 204, rue Dumais;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre St-Cyr et Louise Caron, soit l'ajout d'une annexe à la maison au 204, rue Dumais, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Bertrand Huot

19-08-9756

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition et la reconstruction d'une cabane à sucre au 1585, chemin Lucien Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Bertrand Huot, soit la démolition et la reconstruction d'une cabane à sucre au 1585, chemin Lucien Lefrançois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gisèle Gadbois

19-08-9757

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage et l'ajout d'un cabanon au 6003, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gisèle Gadbois, soit la construction d'un garage et l'ajout d'un cabanon au 6003, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Daniel Beaudoin

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une pergola au 6349, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

19-08-9758

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Daniel Beaudoin, soit la construction d'une pergola au 6349, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Sophie Tremblay

19-08-9759

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres de la tourelle en PVC au 6364-6366, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Sophie Tremblay, soit le changement des fenêtres de la tourelle en PVC au 6364-6366, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pierre Bourgetel

19-08-9760

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement des galeries au 6658-6670, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 18 juillet 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Bourgetel, soit l'agrandissement des galeries au 6658-6670, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

André Chamorel

19-08-9761

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale au 6693, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'André Chamorel, soit pour la construction d'une maison unifamiliale au 6693, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis et à la condition suivante :

- Ajouter des barrotins pour donner 6 carreaux dans les fenêtres afin de garder le style traditionnel de la maison

APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Robert Fortin et Danielle Allison

19-08-9762

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'un toit sur la galerie arrière au 6980, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Robert Fortin et Danielle Allison, soit pour l'ajout d'un toit sur la galerie arrière au 6980, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous

les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du premier projet de règlement #19-666 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131

19-08-9763 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le premier projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, mardi le 3 septembre 2019, à 19h30.

11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

19-08-9764 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que Monsieur Félix Laberge, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Acceptation provisoire du développement Héron

19-08-9765 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte de façon provisoire les travaux municipaux du développement de la rue Héron, Les Gestions FLL inc., représenté par M. Jean-Luc Lefrançois, conditionnel à l'obtention de tous les documents nécessaires tels que spécifiés au protocole signé entre les parties, ainsi que la recommandation de l'ingénieur au dossier, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13. Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le terrain de soccer en gazon synthétique

19-08-9766 ATTENDU la demande de prix auprès de fournisseurs pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le terrain de soccer ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité octroi le contrat à Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le terrain de soccer en gazon synthétique pour un coût de 5715\$ plus taxes, selon la soumission présentée, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Renouvellement de la convention collective

19-08-9767 ATTENDU la fin, au 31 décembre 2018, de la convention collective du syndicat des employés municipaux et des négociations effectuées entre les parties ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité effectue le renouvellement de la convention collective du syndicat des employés municipaux, telle que proposée, et pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Dépôt d'une demande dans le Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

19-08-9768 ATTENTU QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts,

dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

16. Adoption du plan d'action de la politique familiale et aînés

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité ;

19-08-9769

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de L'Ange-Gardien adopte le plan d'action d'une durée de cinq (5) ans de la future politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et que les personnes suivantes : Mme Chantale Gagnon pour la politique familiale et M. Michel Laberge pour la politique pour les aînés, soient désignées ou reconduite pour le suivi et la mise en œuvre.

17. Appel d'offres publiques pour les travaux de réparation de pavage – diverses rues secondaires

19-08-9770

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour les travaux de réparation de pavage – diverses rues secondaires, soient les rues Lionel, Richard, Coulombe, et des parties des rues Raymond-Lavoie, Gariépy et Laberge, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Deuxième période de questions

19. Divers

1. Autorisations de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

19-08-9771

- 7765 \$ taxes incluses, pour la réparation de cinq entrées et d'un muret et aménagement de terrain suite à des travaux municipaux, soit par les Entreprises Gariépy Inc. ;
- 570\$ taxes incluses, frais supplémentaires pour l'installation du serveur pour le bureau municipal, par la firme 6temTI ;
- 15 000\$ plus taxes pour la construction d'un chemin de contournement pour effectuer les travaux du changement de ponceau sur la rue de la Vallée, par Les Entreprises Jocelyn Lefebvre ;
- 6040\$ taxes incluses, pour la réparation de la piste cyclable, par Interblocs Blouin ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Probation de l'inspectrice municipale

19-08-9772

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil recommande la fin de la probation pour l'inspectrice municipale, Mme Noémie Boudreault, en date du 8 juillet 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Dépôt des états comparatifs

Tels que convenu à l'article 176.4 du C.M., la directrice générale dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 31 mars 2019 et au 30 juin 2019.

20. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-08-9773

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale